

Mis en ligne le : 21/03/2023  
Sur [www.plouedern.fr](http://www.plouedern.fr)

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 14 mars 2023

Délibération N° : 2023/03/14/08

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le trois mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 : - présents : 19 - votants : 20.

Détail du vote : Subvention Comité de Jumelage : Abstention : 1 / Pour : 19 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Subvention Etoiles de Plouédern : Abstention : 1 / Pour : 19 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Subvention Elorn Handball : Abstention : 1 / Pour : 19 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Toutes les autres subventions : Abstention : 0 / Pour : 20 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARALT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, BLONS.

Absents et excusés : Mme TANGUY (pouvoir à Mme BROCHAIN), et M. AVETAND.

Secrétaire de séance : M. Roland STERN

Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS)

## RÉPARTITION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2023

M. Pascal QUÉDEC, Adjoint aux Associations, présente à l'assemblée les règles d'attribution des subventions et les travaux menés par la commission « associations » :

- Les associations sportives avec compétition bénéficient d'une base de 230 € et un complément de 25 € par jeune et 3 € par adulte.
- Les associations sportives sans compétition bénéficient d'une base de 230 € et d'un complément de 15,50 € par jeune et de 1,55 € par adulte
- Les associations culturelles (jeunes et anciens) bénéficient d'une base de 200 € et d'un complément de 15,50 € par jeune et de 1,55 € par adulte
- Le Comité de Jumelage et les Etoiles de Plouédern se verront attribuer un forfait de 1.500 €, UNC / UNCAFN se voit attribuer un forfait de base de 230 €, il est attribué à l'ADMR une subvention de 450 €.
- Les autres associations de Plouédern bénéficient d'une subvention de 200 €
- Pour les associations sportives extérieures à Plouédern, il leur sera attribué une subvention de 15,50 € par jeune et de 1,55 € par adulte, avec une subvention minimale de 15 €
- Pour les associations caritatives majeures, le forfait est de 200 € et pour les autres le forfait est fixé à 80 €
- Enfin, pour les subventions « anniversaire », un forfait de 150 € sera attribué, sur demande de l'association, pour les multiples de 10 uniquement
- Lors de leur création, les associations de Plouédern peuvent bénéficier d'une subvention de 200 € versée la première année sous conditions.

M. Pascal QUÉDEC informe le Conseil Municipal que la commission associations a réévalué la subvention aux associations caritatives majeures à 200 € au lieu de 150 €.

Mis en ligne le : 21/03/2023  
 Sur www.plouedern.fr

Délibération N° : 2023/03/14/08

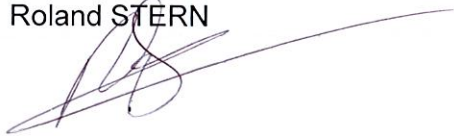
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023							
ASSOCIATIONS	FORFAIT	MONTANT ADHERENTS	Montant accordé 2023	ASSOCIATIONS	FORFAIT	MONTANT ADHERENTS	Montant accordé 2023
<b>Associations sportives avec compétition de Plouédern</b>				<b>Associations sportives extérieures à Plouédern</b>			
Football.C.P.P	230,00 €	1 446,00 €	1 676,00 €	Association Elorn Handball		326,00 €	326,00 €
Gym Plouédern	230,00 €	315,00 €	545,00 €	Dojo Landernéen (judo et karaté)		345,00 €	345,00 €
Amicale Cyclotouriste de Plouédern	230,00 €	243,00 €	473,00 €	URL (rugby)		104,00 €	104,00 €
Tennis Club de Plouédern	230,00 €	1 600,00 €	1 830,00 €	Tempo (gymnastique artistique)		434,00 €	434,00 €
GRS Stérédern	230,00 €	2 717,00 €	2 947,00 €	<b>Autres associations de Plouédern</b>			
Les Archers de Plouédern	230,00 €	201,00 €	431,00 €	Diatonik Penn ar Bed	200,00 €		200,00 €
Plouédern Running Club	230,00 €	183,00 €	413,00 €	UNC/UNCAFN	230,00 €		230,00 €
Thai Boxing Club de l'Élorn	230,00 €	1 059,00 €	1 289,00 €	Société de Chasse de Plouédern	200,00 €		200,00 €
Survival Academy Michel Mobian	230,00 €	65,00 €	295,00 €	APEL St Edern	200,00 €		200,00 €
<b>Associations culturelles de Plouédern</b>				<b>Comité de Jumelage de Plouédern</b>			
Trou de Mémoire	200,00 €	179,00 €	379,00 €	Les Etoiles de Plouédern (carnaval)	1 500,00 €		1 500,00 €
Sevenadur d'an Oll	200,00 €	143,00 €	343,00 €	AAPPMA de l'ELORN	200,00 €		200,00 €
Jardin'Édern	200,00 €	28,00 €	228,00 €	ADMR	450,00 €		450,00 €
<b>Autres associations pour les jeunes et les anciens de Plouédern</b>				<b>Associations caritatives</b>			
Amicale de Loisirs de Plouédern	200,00 €	171,00 €	371,00 €	Association AN ELORN	80,00 €		80,00 €
Les Petites Mains	200,00 €	388,00 €	588,00 €	Eau et rivières	80,00 €		80,00 €
<b>Associations caritatives majeures</b>				<b>Association JPV29</b>			
Secours Populaire Landerneau	200,00 €		200,00 €	Un rêve, un sourire	80,00 €		80,00 €
Secours Catholique Landerneau	200,00 €		200,00 €	Chiens Guides d'Aveugles du Finistère	80,00 €		80,00 €
Croix Rouge Landerneau	200,00 €		200,00 €	Leucémie Espoir 29	80,00 €		80,00 €
Les Restos du Cœur	200,00 €		200,00 €	<b>TOTAL</b>	<b>8 830,00 €</b>	<b>9 947,00 €</b>	<b>18 777,00 €</b>

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par vote avec abstention des membres du Conseil Municipal pour les associations dont ils sont membres du bureau : Mme Corre (pour les Etoiles de Plouédern), Mme Séné (pour le Comité de Jumelage) et Mme Tanguy (pour Elorn Handball),

Autorise le versement de ces subventions.

Le Secrétaire de séance,  
 Roland STERN



Le Maire,  
 Bernard GOALEC